



BUDGET 2025 P.8

**CALENDRIER
DES COLLECTES 2025** P.11

**VERSEMENTS
DE TAXES 2025** P.13

**OFFRE D'EMPLOI
CAMP DE JOUR 2025** P.16

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	4
Budget 2025	8
Informations sur les services	10
Histoire et patrimoine	14
Bibliothèque	15
Loisirs et culture	15
Vie communautaire	17
Calendrier de janvier	20



**JOYEUSES FÊTES
À TOUS!**

**COLLECTE DE SANG
DU MAIRE**



Page 17

**INAUGURATION
DU PARC À CHIENS**



Pages 11

À la mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Laurence Bousquet
579 489-5485

DISTRICT 3



Jean Pinard
450 772-5427

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Pascale Pinette
450 300-5500

Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis
En présentiel les lundis et mercredis
selon l'horaire de bureau
Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, avenue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Bibliothèque

65-A, avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

HORAIRE DÈS SEPTEMBRE

Mardi, mercredi, jeudi:

de 11 h 30 à 16 h 30

de 18 h 30 à 20 h 30

Vendredi: de 9 h 30 à 11 h 30

Samedi: de 10 h à 14 h



Services municipaux

Dominique St-Pierre	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@viljest-pie.ca	772-2488	poste 226
Eric Sergerie	Assistant-trésorier comptabilite@viljest-pie.ca	772-2488	poste 229
Annick Lafontaine	Greffière greffe@viljest-pie.ca	772-2788	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et environnement urbanisme@viljest-pie.ca	772-2488	poste 223
Robert Choquette	Directeur des Travaux publics r.choquette@viljest-pie.ca	772-2488	poste 224
Julie Nicolas	Directrice des Loisirs loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 236
Jean-Yves Bergeron	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque biblio@viljest-pie.ca	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@viljest-pie.ca	772-2488	
Yves Demers	Premiers répondants y.demers@viljest-pie.ca	772-2488	
Alexandria Boucher	Préventionniste prevention@viljest-pie.ca	772-2488	poste 252

Nouveau!

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@viljest-pie.ca

Coordonnées:

Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0

Téléphone: 450 772-2488

Télécopieur: 450 772-2233

Courriel: st-pie@viljest-pie.ca

Site internet: www.viljest-pie.ca

HEURE D'OUVERTURE:

Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)

Vendredi: 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc

1 888 792-7179

SPA de Drummond: 1 855 472-5700



ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS 77-106 ET 77-107

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté le 5 novembre 2024 le règlement numéro 77-106 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant l'agrandissement de la zone 201-P et le calcul de la marge de recul avant dans les zones patrimoniales » et le règlement numéro 77-107 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone 202 ».

Le règlement numéro 77-106 a pour objet d'agrandir la zone numéro 201-P, à même le lot numéro 2 971 034 situé dans la zone 301 et de modifier la règle applicable pour le calcul de la marge de recul avant dans le cas d'un lot de coin faisant l'objet d'un projet intégré localisé dans une zone d'intérêt patrimonial.

Le règlement numéro 77-107 a pour objet d'autoriser, dans la zone 202, la construction d'habitations sous forme de projet intégré pour les terrains d'une superficie de 1 500 mètres carrés et plus. Un projet intégré se caractérise par la présence de plus d'un bâtiment principal sur un même lot. La zone 202 se situe en bordure nord de la rue Notre-Dame, entre les rues Papineau et Saint-Pierre.

La MRC des Maskoutains a délivré les certificats de conformité à l'égard de ces règlements le 19 novembre 2024.

Ces règlements sont en vigueur depuis la délivrance des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 2 décembre 2024

Annick Lafontaine, Greffière

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h, mardi le 14 janvier 2025, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 24-16
Nom du requérant :	Keven Larose
Emplacement :	43A-47 avenue Roy
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché de 88 m.c. avec des murs de 3.66 mètres de hauteur au lieu de la norme actuelle de 60 m.c. pour la superficie maximale et 3 mètres de haut maximum pour les murs.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 décembre 2024

Annick Lafontaine, Greffière

PROMULGATION Règlement # 220-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE

Règlement # 232-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 3 décembre 2024 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 220-2024 est de réduire la vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur les rues du Rosaire, Saint-Dominique et Sainte-Anne.
3. Le but visé par le règlement numéro 232-2024 est d'ajouter les dispositions rendues obligatoires du fait de la Loi, notamment par la clause visant à favoriser les biens et services québécois ou autrement canadiens, de même que les entreprises ayant un établissement au Québec ou ailleurs au Canada et par la clause de rotation de ces fournisseurs.
4. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
5. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 décembre 2024

Annick Lafontaine, Greffière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 14 JANVIER 2025 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-109 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA RÉVISION DE CERTAINS USAGES COMMERCIAUX PERMIS DANS LES ZONES NUMÉROS 407 ET 408 ET L'AUTORISATION DE L'USAGE « DÉPÔT DE PRODUITS PÉTROLIERS » DANS LA ZONE NUMÉRO 210

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 décembre 2024, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 77-109 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la révision de certains usages commerciaux permis dans les zones numéros 407 et 408 et l'autorisation de l'usage « Dépôt de produits pétroliers » dans la zone numéro 210 ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation aura



AVIS PUBLICS



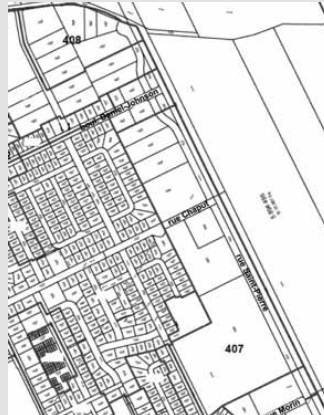
WWW.VILLEST-PIE.CA

lieu le **mardi, 14 janvier 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du premier projet de règlement

Le premier projet de règlement numéro 77-109 a pour objet de restreindre aux seuls établissements de transport et d'entreposage intérieur les usages de la sous-classe commerciale E-2 permis dans les zones industrielles numéros 407 et 408 situées en bordure de la rue Saint-Pierre. Le règlement a également pour objet d'autoriser dorénavant l'usage « *Dépôt de produits pétroliers* » dans la zone numéro 210 située en bordure de la route 235. La délimitation des zones concernées est illustrée sur les plans ci-joint.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 décembre 2024

Annick Lafontaine, Greffière



VIE MUNICIPALE

AVIS

Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance spéciale du 25 novembre 2024 à 18 h 00.

MISE À JOUR – PROGRAMMATION TECQ

La Ville de Saint-Pie s'engage à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

La Ville de Saint-Pie approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation partielle de travaux version n°6 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ET la Ville de Saint-Pie atteste par la présente résolution que la programmation partielle n°6 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18h07.

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2025

Renouvellement de l'adhésion 2025 à la Fédération québécoise des municipalités pour un montant de 6 304.30 \$, plus taxes.

BRIGADIÈRE – DÉMISSION

Le conseil accuse réception de la démission de madame Mireille Dubois à titre de brigadière et la remercie pour ses services.

JOURNAL MUNICIPAL – OCTROI DU CONTRAT POUR L'ANNÉE 2025

La distribution du journal municipal se fera par des points de distribution à différents endroits dans la Ville de Saint-Pie et non plus à chaque porte par le biais de la poste. Ce concept étant nouveau, il est difficile de prévoir combien de journaux devront être imprimés chaque mois et le nombre d'impressions pourrait être modifié durant l'année 2025 afin de s'ajuster à la demande. Le conseil octroie le contrat de gré à gré à la compagnie Technopub pour la conception et l'impression du journal municipal pour l'année 2025, conformément aux soumissions et avis Technopub



que, pour débiter l'année 2025, le nombre d'impressions sera de 2 000 copies mensuelles, mais qu'un ajustement pourrait être fait durant l'année s'il s'avère que la demande est moins élevée.

MISSIONS D'AUDIT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2024 – OCTROI DU MANDAT

Le conseil octroie le mandat pour les missions d'audit dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 à la firme FBL s.e.n.c.r.l. pour un montant de 2 800 \$, plus taxes, conformément à la soumission datée du 6 novembre 2024.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 432, RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure pour permettre l'implantation du bâtiment accessoire de ± 2.5 mètres x 3.1 mètres (7.8 m²) en cour avant latérale.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 438, RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure pour permettre l'implantation de la nouvelle résidence avec une marge de recul avant de ± 6 mètres au lieu de la norme prescrite de 8 mètres, tout en mentionnant qu'aucune autre dérogation ne sera accordée pour cette propriété.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 201, RUE BOUSQUET

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure pour permettre l'implantation de la nouvelle résidence avec une marge de recul avant de ± 6 mètres au lieu de la norme prescrite de 8 mètres.

DEMANDE DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU – BRANCHE 1 DU COURS D'EAU PICHÉ

La demande sera transmise à la MRC des Maskoutains dans le but de procéder à l'évaluation de la situation et d'entreprendre, le cas échéant, les procédures requises pour le nettoyage de cette section du cours d'eau de la Branche 1 du cours d'eau Piché sur toute sa longueur sur le rang Saint-Ours aux limites de Saint-Paul d'Abbotsford.

DEMANDE DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU – DES GRANDES ALLONGÉES

La demande sera transmise à la MRC des Maskoutains dans le but de procéder à l'évaluation de la situation et d'entreprendre, le cas échéant, les procédures requises pour le nettoyage de cette section du cours d'eau Des Grandes Allongées sur les lots 2 972 906, 2 972 907 et 3 204 027.

DEMANDE DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU – DÉCHARGE DES 21

La demande sera transmise à la MRC des Maskoutains dans le but de procéder à l'évaluation de la situation et d'entreprendre, le cas échéant, les procédures requises pour le nettoyage de cette section du cours d'eau Décharge des 21, de la limite de Saint-Hyacinthe jusqu'à la fin du lot 2 972 705.

DEMANDE DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU – DÉCHARGE DES 12

La demande sera transmise à la MRC des Maskoutains dans le but de procéder à l'évaluation de la situation et d'entreprendre, le cas

échéant, les procédures requises pour le nettoyage de cette section du cours d'eau Décharge des 12, de la limite de Saint-Hyacinthe jusqu'à la moitié du lot 2 972 705.

DEMANDE DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU – DÉCHARGE DU GRAND RANG SAINT-FRANÇOIS CÔTÉ NORD

La demande sera transmise à la MRC des Maskoutains dans le but de procéder à l'évaluation de la situation et d'entreprendre, le cas échéant, les procédures requises pour le nettoyage de cette section du cours d'eau Décharge du Grand rang Saint-François Côté Nord, de la limite de Saint-Hyacinthe jusqu'à la moitié du lot 2 972 705.

DEMANDE DE DÉMOLITION D'UNE RÉSIDENCE – 1111, RANG SAINT-OURS

La demande de démolition de la résidence située au 1111, rang Saint-Ours sera acheminée pour l'approbation de la ministre de la Culture et des Communications.

DEMANDE DE DÉMOLITION D'UNE RÉSIDENCE – 290, PETIT RANG SAINT-FRANÇOIS

La demande de démolition de la résidence située au 290, Petit rang Saint-François ainsi que ses bâtiments accessoires sera acheminée pour l'approbation de la ministre de la Culture et des Communications.

RÉSOLUTION APPUYANT LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) CONCERNANT LES LOTS 2 971 265 ET 3 204 179 DU RANG DE LA RIVIÈRE SUD DU CADASTRE DU QUÉBEC

Le conseil municipal appuie la demande d'autorisation présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant les lots 2 971 265 et 3 204 179 du rang de la Rivière Sud du cadastre du Québec.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATION

Le conseil nomme M. Mathieu Pitre à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-108 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES LOGEMENTS ACCESSOIRES POUR LES HABITATIONS UNIFAMILIALES DESSERVIES PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL DANS LA ZONE AGRICOLE

Le conseil adopte le règlement numéro 77-108 dont l'objet est d'autoriser, dans la zone agricole, l'ajout d'un logement accessoire à une habitation unifamiliale isolée desservie par le réseau d'aqueduc municipal.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-109 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA RÉVISION DE CERTAINS USAGES COMMERCIAUX PERMIS DANS LES ZONES NUMÉROS 407 ET 408 ET L'AUTORISATION DE L'USAGE « DÉPÔT DE PRODUITS PÉTROLIERS » DANS LA ZONE NUMÉRO 210

AVIS DE MOTION est donné par Luc Darsigny qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 77-109 modifiant le règlement de zonage numéro 77 sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de restreindre aux seuls établissements de transport et d'entreposage intérieur les usages de la sous-classe commerciale E-2 permis dans les zones industrielles numéros 407 et 408 situées en bordure de la rue Saint-Pierre. Le règlement a également pour



VIE MUNICIPALE

objet d'autoriser dorénavant l'usage « Dépôt de produits pétroliers » dans la zone numéro 210 située en bordure de la route 235.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-109 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA RÉVISION DE CERTAINS USAGES COMMERCIAUX PERMIS DANS LES ZONES NUMÉROS 407 ET 408 ET L'AUTORISATION DE L'USAGE « DÉPÔT DE PRODUITS PÉTROLIERS » DANS LA ZONE NUMÉRO 210

Le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 77-109 et une assemblée de consultation sera tenue le mardi 14 janvier 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE (PRÈS DE LA DESCENTE DE BATEAU)

Le conseil adopte le règlement numéro 220-2024 dont l'objet est de réduire la vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur les rues du Rosaire, Saint-Dominique et Sainte-Anne.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseil adopte le règlement numéro 232-2024 dont l'objet est d'ajouter les dispositions rendues obligatoires du fait de la Loi, notamment par la clause visant à favoriser les biens et services québécois ou autrement canadiens, de même que les entreprises ayant un établissement au Québec ou ailleurs au Canada et par la clause de rotation de ces fournisseurs.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 286 PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS DE MOTION est donné par Geneviève Hébert qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 286 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 286 portant sur la création d'un comité consultatif d'urbanisme. L'objet de ce règlement est de procéder à une refonte des dispositions de ce règlement et de se conformer à l'article 127.1 du PL16 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dont l'une des nouveautés notables est la mise en œuvre d'une formation obligatoire pour les membres du comité consultatif d'urbanisme.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 287 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

AVIS DE MOTION est donné par Pascale Pinette qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 287 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 287 sur le droit de mutation. L'objet de ce règlement est de se prévaloir de certaines dispositions de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. D-15.1), notamment en fixant un taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3) du premier alinéa pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$. Ce règlement sera effectif à compter du 1er janvier 2025.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 281-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 281 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par Geneviève Hébert qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 281-2024 sera présenté pour adoption. Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 281-2024 modifiant le règlement 281 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité. L'objet de ce règlement vise à mettre à jour les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité et d'ajouter les tarifs pour le nettoyage des cours d'eau.

AQUEDUC – ANALYSES D'EAU – OCTROI DU CONTRAT POUR TROIS ANS

Le conseil octroie le contrat pour les analyses d'eau pour les années 2025, 2026 et 2027 à la compagnie Eurofins Environex, conformément à la soumission. Le coût annuel pour 2025 est de 12 780.30 \$, plus taxes et augmentation annuelle selon l'IPC, plus 2 % pour 2026 et 2027.

ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS POUR 2025 – AUTORISATION

Achat de 40 bacs gris (résidus domestiques) de 360 litres.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) – CONFIRMATION DES TRAVAUX 2024

Le conseil de la Ville de Saint-Pie approuve les dépenses d'un montant de 40 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

SUBVENTION PAVL (PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE) – VOLET ERL (ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES) – CONFIRMATION DES TRAVAUX 2024

La Ville de Saint-Pie informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

TRAVAUX RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE, PHASE I – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 9 ET ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

Le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 9 concernant les travaux sur le rang du Bas-de-la-Rivière à la compagnie Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 536 684.74 \$, incluant toutes les taxes et représentant le coût de la libération de la retenue contractuelle restant, ainsi que l'acceptation définitive des travaux.

MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2

Le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 2 concernant les travaux de mise à niveau de la station d'épuration à la compagnie Nordmec Construction inc. pour un montant de



430 189.24 \$, incluant toutes les taxes, représentant le coût des travaux réalisés, diminué d'une retenue de 10 %, soit 56 500.60 \$, qui sera payée lors des acceptations provisoire et définitive des travaux.

ACHAT D'UNE REMORQUE – AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil autorise le Service des travaux publics à procéder à l'achat d'une remorque de type tag along de marque float king modèle 310H de l'année 2005 du fournisseur Les Entreprises S. G. Audy inc. au montant de 35 000 \$, plus taxes, conformément à la facture datée du 25 novembre 2024, dont un tiers de la dépense approprie le surplus accumulé affecté aqueduc 2413 et le reste de la dépense est pris dans le budget courant.

PROGRAMMATIONS 2025 – EMBAUCHE DES EMPLOYÉS CONTRACTUELS

Le conseil autorise la directrice du Service des loisirs à procéder à l'embauche des professeurs pour animer les cours des programmations de l'année 2025.

FÊTE FAMILIALE 2025 – AUTORISATION DE RÉSERVATION DES FOURNISSEURS

Le conseil autorise le Service des loisirs à procéder à la réservation des fournisseurs en lien avec la fête familiale en tenant compte du budget.

AFFICHES POUR LE PARC À CHIENS – AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil autorise la production d'affiches pour le parc à chiens selon la soumission de la compagnie Lettrage Maska, pour un montant de 404 \$, plus taxes, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

SSI – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) POUR LE LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil accepte la nouvelle entente de service de la compagnie ICO Technologies et autorise le directeur du Service de sécurité incendie à signer le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour le logiciel Première Ligne. Le conseil autorise le paiement de la facture pour l'année 2025 pour un montant de 3 861.35 \$, plus taxes.

SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés : 2 061 344.93 \$, remboursements d'emprunts déboursés 33 784.08 \$, salaires : 176 685.92 \$.

DEMANDE DE RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES POUR LA VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DU MELCCFP – APPUI

Le conseil appuie la résolution numéro 2024-10-169 de la Municipalité d'Ogden à l'égard d'une demande de révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP et demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs une révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés, une modification des critères du Guide d'intervention — Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et

d'assouplir les Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols afin que les critères des sols avec des concentrations élevées puissent être évalués différemment s'ils sont d'origine naturelle et d'accepter au minimum le critère générique de teneurs de fond.

12.2. FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI À LA FQM

Le conseil de la Ville de Saint-Pie demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, de mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars et de conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

DEMANDE DE LOCATION DE SALLE – AUTORISATION

Le conseil accepte la demande de location et autorise le Service des loisirs à procéder à la location du centre sportif et culturel pour l'activité à but lucratif selon les tarifs prévus à la Politique pour les résidents.

DEMANDE À LA VILLE DE SAINT-PIE D'UN PROMOTEUR

Le conseil accepte de défrayer les coûts d'asphaltage et de bordure de rue sur l'avenue Saint-François seulement pour la partie qui est présentement en gravier, selon les montants suivants : asphalte : 13 990.90 \$, plus taxes, bordure de rue : selon les travaux faits, pour un montant maximal de 6 791.51 \$, plus taxes.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Registre public des dons, marques d'hospitalité et autres avantages, Registre des apparentés des conseillers pour l'année 2024, Procès-verbal du CCU du 13 novembre 2024.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h05.





BUDGET 2025

Dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal et budget 2025

En septembre dernier, la firme LBP Évaluateurs agréés a déposé le nouveau rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027 pour Saint-Pie. Cette firme avait été mandatée précédemment par la MRC des Maskoutains, à la suite d'un appel d'offres, pour réaliser cette tâche sur l'ensemble du territoire pour les municipalités nécessitant un nouveau rôle d'évaluation, à l'exception de Saint-Hyacinthe.

Pour Saint-Pie, la moyenne d'augmentation pour la valeur foncière est de 33,26 % valeurs imposables et non imposables (exemple bâtiments non imposables église, écoles). Toutefois, il est important de souligner que les membres du conseil municipal mettront tout en œuvre pour que cette inflation immobilière ne se reflète pas sur les taxes foncières 2025 des propriétés dont l'augmentation se situe dans la moyenne.

À noter que l'ensemble des municipalités du Québec ayant reçu leur nouveau rôle triennal connaît une hausse importante.

Le rôle d'évaluation foncière municipale est régi par la Loi sur la fiscalité municipale.

Le budget 2025 s'élève à 10 762 400 \$, comparativement à 10 532 875 \$ en 2024, représentant une augmentation de 2 %.

Exemple de dépense : la facture de la Sûreté du Québec 1 232 725 \$ pour 2024 vs 1 326 925 \$ pour 2025.

Dans le contexte économique actuel et le dépôt d'un nouveau rôle triennal avec une augmentation moyenne de 34,14 % d'évaluation imposable, le conseil a maintenu son objectif de conserver un équilibre entre l'augmentation des dépenses de fonctionnement et la poursuite du renouvellement des infrastructures.

DOCUMENT EXPLICATIF BUDGET 2025 - Tableau comparatif du budget

REVENUS	Taux 0,46	Taux 0.3636\$	VARIATION	DÉPENSES	2024	2025	2%
	2024	2025	2%				
Taxe foncière	4 890 275 \$	5 251 800 \$	361 525 \$	Administration générale	1 223 476 \$	1 240 300 \$	16 824 \$
Taxe service de la dette	1 127 400 \$	1 139 525 \$	12 125 \$	Sécurité publique	2 097 675 \$	2 325 725 \$	228 050 \$
Services municipaux (eau, assainissement des eaux usées, matières résiduelles, entretien de rues privées)	1 355 050 \$	1 283 725 \$	(71 325) \$	Transport	1 710 375 \$	1 641 700 \$	(68 675) \$
Service de la dette	1 043 625 \$	1 043 350 \$	(275) \$	Hygiène du milieu	1 851 675 \$	1 478 725 \$	(372 950) \$
Tenants lieu de taxes (gouvernements)	63 700 \$	64 525 \$	825 \$	Santé et bien être	5 200 \$	6 500 \$	1 300 \$
Autres (services rendus, amendes, droit de mutations, intérêts, etc.)	1 176 525 \$	1 193 675 \$	17 150 \$	Aménagement, urb. & développement	158 600 \$	164 625 \$	6 025 \$
Transferts (subventions)	876 300 \$	785 800 \$	(90 500) \$	Loisirs & culture	1 354 125 \$	1 361 700 \$	7 575 \$
Total des revenus	10 532 875 \$	10 762 400 \$	229 525 \$	Réseau d'électricité	1 400 \$	1 400 \$	- \$
				Frais de financement	1 196 350 \$	1 140 550 \$	(55 800) \$
				Résultat avant affectations	9 598 876 \$	9 361 225 \$	(237 651) \$
				Conciliation fins fiscales			
				Financement à long terme	1 283 375 \$	1 296 875 \$	13 500 \$
				Activités d'investissements	- \$	19 600 \$	19 600 \$
				Excédent accumulé affecté	349 376 \$	84 700 \$	434 076 \$
				Total des dépenses	10 532 875 \$	10 762 400 \$	229 525 \$

Variation du compte de taxes moyen / résidence avec ferme, avec services

	2024		2025		Écart	Écart
	Taux	Évaluation	Taux	Évaluation	2024/2025	2024/2025
	du 100\$ d'éval.	4 438 200,00 \$ 4 213 800,00 \$	du 100\$ d'éval.	5 128 700,00 \$ 4 785 200,00 \$	\$	%
Taxe foncière EAE	0,460 \$	19 383,48 \$	0,3636 \$	17 398,99 \$	(1 984,49) \$	-10%
Taxe spéciale - dettes	0,114 \$	4 803,73 \$	0,0848 \$	4 057,85 \$	(745,88) \$	-16%
Taxe d'eau - base immo EAE	84,000 \$	12 108,00 \$	84,0000 \$	12 108,00 \$	- \$	0%
Taxe d'eau - exploitation EAE	46,050 \$	1 46,05 \$	42,5400 \$	1 42,54 \$	(3,51) \$	-8%
Règl. par unité - aqueduc EAE	131,890 \$	1 131,89 \$	129,9600 \$	1 129,96 \$	(1,93) \$	-1%
Centre sportif & culturel EAE	31,000 \$	0,25 7,75 \$	31,0000 \$	0,25 7,75 \$	- \$	0,03%
Compteur d'eau EAE	0,870 \$	3000,00 2 610,00 \$	0,8900 \$	3000,00 2 670,00 \$	60,00 \$	2%
Sous-total EAE		27 990,90 \$		25 315,09 \$	(2 675,82) \$	-10%
		224 400,00 \$		343 500,00 \$		
Taxe foncière	0,460 \$	1 032,24 \$	0,3636 \$	1 248,97 \$	216,73 \$	21%
Taxe spéciale - dettes	0,114 \$	255,82 \$	0,0848 \$	291,29 \$	35,47 \$	14%
Taxe base - Immo	84,000 \$	1 84,00 \$	84,0000 \$	1 84,00 \$	- \$	0%
Taxe d'eau - exploitation	46,050 \$	1 46,05 \$	42,5400 \$	1 42,54 \$	(3,51) \$	-8%
Règl. par unité - aqueduc	131,890 \$	1 131,89 \$	129,9600 \$	1 129,96 \$	(1,93) \$	-1%
Ordures	200,000 \$	1 200,00 \$	150,0000 \$	1 150,00 \$	(50,00) \$	-25%
Centre sportif & culturel	31,000 \$	1 31,00 \$	31,0000 \$	1 31,00 \$	- \$	0%
Vidange fosse septique	100,000 \$	1 100,00 \$	100,0000 \$	1 100,00 \$	- \$	0%
Consommation d'eau	0,870 \$	200 174,00 \$	0,8900 \$	200 178,00 \$	4,00 \$	2%
TOTAL		30 045,90 \$		27 570,84 \$	(2 475,06) \$	-8%



EXEMPLE DE COMPTE DE TAXES POUR UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE SELON LA MOYENNE DE L'AUGMENTATION DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL 2025-2026-2027

	2024		2025		Écart	Écart
	Taux du 100\$ d'éval.	Évaluation 284 169 \$	Taux du 100\$ d'éval.	Évaluation 381 184 \$	2024/2025 \$	2024/2025 %
Taxe foncière	0,460 \$	1 307,18 \$	0,3636 \$	1 385,99 \$	78,81 \$	6%
Taxe spéciale - dettes	0,114 \$	323,95 \$	0,0848 \$	323,24 \$	(0,71) \$	-0%
Ordures	200,000 \$	1 200,00 \$	150,0000 \$	1 150,00 \$	(50,00) \$	-25%
Règl. par unité - aqueduc	131,890 \$	1 131,89 \$	129,9600 \$	1 129,96 \$	(1,93) \$	-1%
Règl. par unité - égouts	137,940 \$	1 137,94 \$	142,9800 \$	1 142,98 \$	5,04 \$	4%
Taxe d'eau - base immo	84,000 \$	1 84,00 \$	84,0000 \$	1 84,00 \$	- \$	0%
Taxe d'eau - exploitation	46,050 \$	1 46,05 \$	42,5400 \$	1 42,54 \$	(3,51) \$	-8%
Égout base	75,000 \$	1 75,00 \$	85,0000 \$	1 85,00 \$	10,00 \$	13%
Taxe spéciale - étangs	17,000 \$	1 17,00 \$	16,5000 \$	1 16,50 \$	(0,50) \$	-3%
Taxe spéciale - remb surplus	- \$	0 - \$	37,5500 \$	1 37,55 \$	37,55 \$	100%
Centre sportif & culturel	31,000 \$	1 31,00 \$	31,0000 \$	1 31,00 \$	- \$	0%
Égout utilisation	0,200 \$	157 31,40 \$	0,2000 \$	157 31,40 \$	- \$	0%
Compteur d'eau	0,8700 \$	157 136,59 \$	0,8900 \$	157 139,73 \$	3,14 \$	2%
TOTAL		2 522,00 \$		2 599,89 \$	77,89 \$	3%

IMMOBILISATIONS

	2025	2026	2027	TOTAL	Mode de financement
ADMINISTRATION					
Ordinateurs	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	15 000 \$	Fonds général
Équipements pour diffusion séances conseil	5 000 \$			5 000 \$	Fonds général
PROTECTION INCENDIE					
Bunker (1)	3 100 \$			3 100 \$	Fonds général
Appareils respiratoires avec facials (4)		34 025 \$		34 025 \$	Fonds général
Cylindres d'apria 4 500 (8)		13 350 \$		13 350 \$	Fonds général
RCCI					
Appareils respiratoires Xplore		5 400 \$		5 400 \$	Fonds général
PREMIERS RÉPONDANTS					
VOIRIE					
Rang du Bas-de-la-Rivière de la route Michon à la limite Saint-Hyacinthe	4 855 800 \$	4 855 800 \$		9 711 600 \$	Subvention & emprunt
Véhicule (volvo) 50% hiver 50% été		375 000 \$		375 000 \$	Fonds de roulement
Palan électrique		5 000 \$		5 000 \$	Fonds général
HYGIÈNE DU MILIEU					
Rang du Bas-de-la-Rivière de la route Michon à la limite Saint-Hyacinthe	1 144 200 \$	1 144 200 \$		2 288 400 \$	Subvention & emprunt
Système télémetrie chambre compteur lecture continue		20 000 \$		20 000 \$	Surplus affecté aqueduc
Télémetrie avec postes de pompage en continu PP3		25 500 \$		25 500 \$	Surplus affecté égout
Cabanon PP3		20 000 \$		20 000 \$	Surplus affecté égout
Remplacement pompe de distribution avec variateur vitesse		94 500 \$		94 500 \$	Fonds général
Conduite d'amenée 1100 Saint-Charles 2,4 km (FIMEAU)		1 500 000 \$		1 500 000 \$	Subvention & emprunt
Avenue Roy de Phaneuf à Sainte-Cécile			1 500 000 \$	1 500 000 \$	Emprunt
Rue Salaberry de Saint-Paul à Saint-Pie			600 000 \$	600 000 \$	Emprunt
Rue Saint-Paul de Sainte-Cécile à Saint-François			750 000 \$	750 000 \$	Emprunt
LOISIRS					
Ouvre-porte automatique	13 000 \$			13 000 \$	Subvention & fonds général
Clôture bandes de patinoire	18 000 \$			18 000 \$	Commandites & subvention
Parcours d'hébertisme		175 000 \$		175 000 \$	Subvention & fonds général
Mobilier de parc pour zone de socialisation pour ados et familles		18 000 \$		18 000 \$	Subvention & fonds général
Lampadaires solaires autoportants		15 300 \$		15 300 \$	Subvention & fonds général
Terrain de balle remise à niveau		60 000 \$		60 000 \$	Commandites & fonds général
Paniers de basket-ball patinoire multifonctionnelle		6 000 \$		6 000 \$	Subvention & fonds général
Centre communautaire		10 000 000 \$		10 000 000 \$	Subvention & emprunt
Abri carré de sable avec bac de jeux			6 000 \$	6 000 \$	Subvention & fonds général
Halte vélo			15 000 \$	15 000 \$	Subvention & fonds général
TOTAL	6 044 100 \$	18 372 075 \$	2 876 000 \$	27 292 175 \$	



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

INFO FLASH

- Fermeture des bureaux municipaux le 20 décembre 2024 et ouverture le 6 janvier 2025. Joyeux temps des Fêtes à tous!
- Le calendrier des collectes 2025 est disponible sur notre site web dans la section Actualités.
- La route Michon est maintenant fermée à la circulation.

La séance du conseil municipal de janvier sera le 2^e mardi du mois au lieu du 1^{er}.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

1. **Saviez-vous** que les appareils de chauffage portatifs doivent être placés à au moins un mètre de tout objet inflammable ? Cela inclut les rideaux, les meubles et les vêtements. Assurez-vous également qu'ils sont éteints avant de quitter la pièce ou d'aller vous coucher.
2. **Saviez-vous** que les feux de cheminée sont l'une des principales causes d'incendie domestique en hiver ? Pour éviter cela, faites ramoner votre cheminée au moins une fois par an pour éliminer la créosote, une substance inflammable qui s'accumule dans le conduit.
3. **Saviez-vous** que les cendres chaudes peuvent rester incandescentes pendant plusieurs jours ? Stockez-les dans un récipient métallique avec un couvercle hermétique et placez-le à l'extérieur, loin de tout matériau combustible.
4. **Saviez-vous** que les détecteurs de monoxyde de carbone sont essentiels ? En plus des détecteurs

de fumée, installez des détecteurs de monoxyde de carbone près des chambres à coucher lorsque vous possédez un appareil de chauffage à combustion solide, liquide ou gazeux

5. **Saviez-vous** que les issues de secours doivent être déneigées et dégagées en tout temps pour permettre une évacuation rapide en cas d'incendie afin d'assurer un accès facile aux services d'urgence?
6. **Saviez-vous** que les bougies sont une cause fréquente d'incendie domestique en hiver ? Ne laissez jamais une bougie allumée sans surveillance et gardez-les hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Utilisez des bougeoirs stables et placez-les loin des matériaux inflammables.

En suivant ces conseils, vous pouvez réduire considérablement les risques d'incendie et assurer la sécurité de votre foyer et de vos proches, même en hiver. Restez vigilant et prenez les précautions nécessaires pour un hiver en toute sécurité



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

FEUX EN PLEIN AIR

Nous désirons rappeler les différentes conditions permettant de faire un feu en plein air.

Les Domaines Joyeux, Lac des Tilleuls et Bousquet, ainsi que le milieu urbain doivent avoir un foyer avec pare-étincelles.

Dans les territoires ruraux de la municipalité, à l'exception des terrains de camping, aucun permis n'est requis pour un feu extérieur avec un pourtour en matières incombustibles telles que briques, blocs, pierres, etc., si les flammes sont inférieures à **1 mètre** et si ledit feu est fait en respectant certaines conditions. Vous retrouverez ces conditions sur le site internet de la ville au www.villest-pie.ca en cliquant sur le bouton Règlements, et ensuite sous l'onglet Règlements relatifs au Service de sécurité incendie, ainsi qu'à l'hôtel de ville au 77, rue St-Pierre.

PERMIS DE BRÛLAGE : GRATUIT

Pour un feu sans foyer ou si vous ne respectez pas les conditions, vous devez communiquer avec la réception de la ville au **450 772-2488 au poste 0**, afin d'obtenir un permis.

Veuillez noter que pour un permis de feu en plein air, il faut prévoir un délai de 24 heures.



LES BACS BRUNS ET LES BACS VERTS

NE DÉMÉNAGENT PAS!

Tous les bacs de récupération (verts) et les bacs de résidus domestiques (bruns) fournis et distribués par la Ville de Saint-Pie demeurent la propriété de la Ville. Le numéro de série qui y est apposé correspond à chaque adresse civique.

→ **DANS LE CAS DE LA PERTE OU DU BRIS D'UN BAC FOURNI PAR LA VILLE, LE PROPRIÉTAIRE DOIT REMBOURSER À LA VILLE LE COÛT DE SON REMPLACEMENT OU DE SA RÉPARATION.**

ATTENTION :

Lors d'un déménagement, les bacs bruns et verts doivent obligatoirement rester avec l'immeuble (maison), ils ne sont pas transférables à un autre immeuble.



Inauguration du parc à chiens de Saint-Pie

Le nouveau parc à chiens de Saint-Pie est finalement prêt à recevoir officiellement des visiteurs à quatre pattes! En effet, les installations tant attendues sont désormais disponibles à la descente de bateau (rue Sainte-Anne) entre 7h et 22h. Afin de profiter adéquatement de cet espace public, il est de la responsabilité de chaque utilisateur de veiller à prendre connaissance des règlements ainsi que de respecter les zones attitrées.

Le parc à chiens est muni de 3 zones :

- une zone de transition qui sert d'entrée. Cette zone permettra à votre chien de s'acclimater à l'environnement avant d'y accéder et empêchera votre animal de se sauver à la sortie des sections.
- une zone pour les chiens de grandes tailles.
- une zone pour les chiens de petites tailles.

Des éléments naturels ont été intégrés au parc (arbres et roches), en plus d'un nouveau mobilier résistant tout en béton.

Bien sûr, la propreté du site est l'affaire de tous, donc nous comptons sur une utilisation responsable des lieux, en plus du respect des règlements en vigueur.

La Ville de Saint-Pie tient à remercier chaleureusement les membres du comité citoyens qui se sont impliqués dès le tout début de ce projet, ainsi que la MRC des Maskoutains qui a remis une aide financière de 18 000 \$ grâce au programme Fonds de développement rural.



L'inauguration officielle s'est déroulée le 27 décembre dernier. Merci aux citoyens qui se sont présentés en compagnie de leurs toutous à quatre pattes pour l'occasion. Des membres du conseil municipal, les membres du comité citoyens ainsi que la direction des loisirs étaient également présents.

BIENVENUE AU PARC À CHIENS!



VILLE DE SAINT-PIE



Ouvert de 7h à 22h

CODE DE BONNE CONDUITE

- Garder son chien en laisse jusqu'à la zone de transition.
- Faire preuve de vigilance à la sortie et à l'entrée et garder les portes fermées derrière soi.
- Maintenir les lieux propres: ramasser les excréments et en disposer dans les poubelles prévues à cet effet.
- Rester dans la section prévue pour les chiens de la taille du sien (les petits avec les petits, les grands avec les grands).
- Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Le chien demeure entièrement sous la responsabilité de son gardien, qui doit assurer une surveillance constante et demeurer en contrôle de son animal.
- Limite de 2 chiens par personne pour assurer une surveillance adéquate.

NE SONT PAS ADMIS DANS LE PARC

- Les chiens agressifs
- Les chiens démontrant des signes de maladie et de parasites
- Les chiens non vaccinés (rage, toux de chenil)
- Les femelles en chaleur
- Les chiots de moins de 4 mois



Fréquenter un parc à chiens comporte des risques, car les animaux demeurent imprévisibles. En ce sens, aucun recours ne pourra être entrepris contre la Ville de Saint-Pie advenant un incident ou un accident. Le gardien du chien doit assumer la responsabilité légale de son chien ainsi que des dommages causés.



Distribution des CALENDRIERS DES COLLECTES 2025

DANS LE CLAIRON
Mardi 17 décembre

DANS LA PENSÉE DE BAGOT
Mercredi 18 décembre

www.riam.quebec
450 774-2350





INFORMATIONS SUR LES SERVICES

ARGENT SAINT-PIEN

Dans le but de *favoriser l'achat local*, la Ville de Saint-Pie a créé l'argent Saint-Pien. Toutes les entreprises qui ne sont pas participantes peuvent communiquer avec la Ville de Saint-Pie pour plus d'informations.

L'argent Saint-Pien peut aussi se faire offrir comme certificat-cadeau pour Noël.

Vous n'avez qu'à téléphoner à l'hôtel de ville pour plus d'informations.



CUEILLETTE DES SAPINS NATURELS DE NOËL

Vous avez un beau sapin naturel, mais vous aimez bien le sortir de la maison une fois les fêtes passées?

Ne vous en faites pas, les employés municipaux feront la cueillette des sapins.

➔ **le vendredi 10 janvier prochain**

Il vous suffira de le placer en bordure de la voie publique la veille ou avant 7 h le matin du ramassage.



STATIONNEMENT DE NUIT

RÈGLEMENT 258 ARTICLE 6- - HIVER

« Il est interdit de laisser un véhicule stationné dans une rue, pour plus de 15 minutes, entre 01 h 00 et 06 h 00, du 1^{er} novembre au 15 avril. »

Cette interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25, 26 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier.

➔ DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS

Afin de faciliter le déneigement, voici quelques rappels :

- Lors du déneigement, nous tenons à vous rappeler que la Ville n'est pas responsable des dommages causés aux boîtes aux lettres ainsi qu'à l'emprise du chemin qui appartient à la municipalité.
- Le stationnement de nuit est interdit dans les rues de la municipalité de minuit à 6 h 30.

➔ BON VOISINAGE D'HIVER

Durant la saison hivernale, il est important de respecter le bien d'autrui. Il n'est pas permis de déposer de la neige sur le terrain du voisin sans sa permission. Toute personne qui dépose de la neige en dehors de sa propriété est responsable des dommages causés par celle-ci. **Soyons de bons voisins!**

➔ DÉPÔT DE NEIGE, GLACE, SABLE, TERRE OU OBJET QUELCONQUE

EXTRAIT DU RÈGLEMENT G300 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ARTICLE 25 – DÉPÔT DE NEIGE, GLACE, SABLE, TERRE OU OBJET QUELCONQUE.

Il est interdit à toute personne, à l'exception des officiers ou commettants municipaux, de jeter, déposer, lancer ou de permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace, du sable, de la terre, du gazon, des branches, des détritiques, des déchets, du fumier ou tout objet quelconque sur un terrain privé ou sur la voie publique ou dans un endroit public, y compris les terrains appartenant à la municipalité, sans avoir préalablement obtenu la permission du propriétaire de l'endroit.

DEMANDE VOUS EST FAITE :

- De ne pas placer votre boîte aux lettres trop près du chemin ;
- De ne pas laisser de véhicules stationnés près du chemin durant la saison hivernale ;
- De ne pas placer vos bacs trop près de la voie publique.

Lors du déneigement, nous tenons à vous rappeler que la Ville n'est pas responsable des dommages causés aux boîtes aux lettres ainsi qu'à l'emprise du chemin qui appartient à la Municipalité.

➔ VOS TOITURES SONT-ELLES DÉNEIGÉES?

Les chutes de neige sont un problème courant durant la saison hivernale. Il est fréquent que l'accumulation de neige sur les toits provoque des chutes de neige et des effondrements. La Ville de Saint-Pie désire fournir quelques astuces aux propriétaires ou locataires de bâtiments à proximité des voies publiques, et des trottoirs. Il est important de prendre en considération ces conseils afin d'éviter des blessures aux passants. Vous pouvez :

- Effectuer un entretien régulier du toit ;
- Dégager le toit du surplus de neige. Vous pouvez utiliser un râteau à neige pour la faire tomber. Sinon, vous pouvez avoir recours à une compagnie de déneigement compétente et assurée.
- Nettoyer et débloquer de façon régulière les gouttières du toit afin d'éviter l'infiltration d'eau.
- Éviter d'empiler la neige contre les tuyaux de la descente pluviale.

N'OUBLIEZ PAS CELA PEUT FACILEMENT ÉVITER DES DOMMAGES OU DES ACCIDENTS



DATES DES VERSEMENTS DE TAXES 2025

Vous allez recevoir sous peu votre compte de taxes municipales pour l'année 2024. Pour ceux qui ont un compte de plus de 300 \$, vous remarquez qu'il vous est possible de payer en 6 versements. **Pour avoir droit à l'escompte de 2 %, vous devez payer la totalité de vos 6 versements au plus tard le 6 mars 2025.**

DATE LIMITE DU PREMIER VERSEMENT

6 MARS 2025

LES AUTRES DATES LIMITES SONT LES SUIVANTES

- ✓ 17 AVRIL 2025
- ✓ 29 MAI 2025
- ✓ 10 JUILLET 2025
- ✓ 21 AOÛT 2025
- ✓ 2 OCTOBRE 2025

Nous rappelons également à ceux et celles dont le compte de taxes est payé par leur institution financière que c'est leur responsabilité de faire parvenir une copie de leur compte à celle-ci. La Ville de Saint-Pie n'envoie pas de copie directement aux institutions financières.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- ➔ Par chèque à l'ordre de la Ville de Saint-Pie : par la poste au 77, rue Saint-Pierre ou en le déposant dans la boîte à courrier verrouillée située près de l'entrée principale. Des frais pourraient s'appliquer pour tout chèque retourné par une institution financière.
- ➔ Au bureau de votre institution financière;
- ➔ Par paiement direct. Dans ce cas, il est très important de suivre les étapes suivantes :
 - Nom du fournisseur : Saint-pie
 - Catégorie : Taxes municipales (eau et égout)
 - Recherche
 - Choisir Ville Saint-Pie _ Taxes (Qc)
 - Le numéro de référence demandé correspond au numéro de matricule de votre propriété (14 chiffres n'incluant pas les 0).
 - Il est très important de bien suivre la démarche afin que le paiement soit effectué à la bonne place, car il pourrait y avoir des intérêts et des pénalités.



RÉSIDUS DE BACS BRUNS EN PÉRIODE HIVERNALE

Voici quelques trucs qui pourront être utiles à la gestion des résidus organiques :

- Mettre du papier journal sur le grillage au fond du bac brun.
- Placer les aliments dans des essuie-tout avant de les déposer dans le bac afin qu'elles évitent de coller au grillage ainsi qu'aux parois.
- Mettre un grand sac à feuilles en papier brun dans le bac avant d'y jeter les résidus. Cela permettra de garder le bac propre et évitera aux matières de coller sur les parois du bac.

MIEUX TRIER POUR UN UN NOËL PLUS VERT!



CONTENANTS, EMBALLAGES, IMPRIMÉS, C'EST TOUT.



www.riam.quebec
450 774-2350

December 2024



REDDY KILOWATTSOUTHERN CANADA POWER (1)



En 1889, sept années après que Thomas Edison ait conçu la première centrale hydroélectrique des États-Unis, Granby décide de remplacer l'éclairage à l'huile de ses rues par 12 lumières à arc électrique. Waterloo

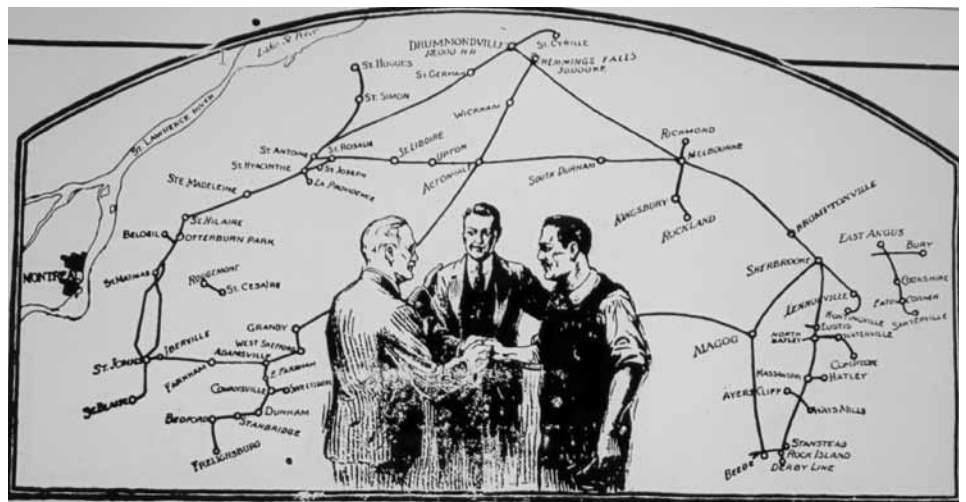
suit en 1893. Saint-Hyacinthe inaugure ce service en 1894, Saint-Césaire et Roxton Pond en 1903. L'aménagement de petites centrales hydro-électriques se répand dans toute la province.

À Saint-Pie, M. Gates fait l'acquisition du pouvoir d'eau d'Émileville dans le but d'aménager une dynamo. *Le Bulletin paroissial de Saint-Pie* par le chanoine Pierre-Zéphirin Decelles N° 3, 1912, nous a laissé dans les éphémérides d'octobre 1909, ce que fut son projet. Il est écrit : Aux deux Conseils municipaux, on étudie un projet de "plant" électrique ! Une compagnie qui s'intitule la "Compagnie du Pouvoir Électrique de Saint-Pie et d'Émileville" demande un monopole de production de lumière, chaleur et force motrice. Ce privilège lui est accordé pour 25 ans. On se fait fort de nous donner "un bon commencement de service d'électricité" dans un délai de deux ans. Et ce cher curé d'ajouter, entre parenthèses : Hélas ! l'entrepreneuse compagnie n'a pas attendu les deux ans pour s'éteindre elle-même, nous enlevant jusqu'à ce commencement d'espoir !

Bien des péripéties, décrites dans le livre du 175e de Saint-Pie, se produisent avant le 6 janvier 1915 au soir, où la "fée Lumière" fait son apparition pour la première fois dans les rues du village et à l'église. Hector Bélanger avait réussi cet œuvre, à partir du barrage du village. L'Annuaire statistique du Québec, pour

l'année 1919, note que l'usine de Saint-Pie, possède un moteur de 75 HP, des générateurs électriques de 62 KVA, 3 Ph, 22 W ; elle distribue l'électricité pour une population de 768 habitants, couvre 4 milles de rue et compte 66 consommateurs.

réseaux de distribution et usines, ainsi que les droits que « South Shore Power and Paper Compagny » possède sur l'aménagement hydroélectrique des sites sur la rivière Saint-François, dont un près de Drummondville. De plus, les McCuaig cèdent à la « Southern Canada Power Compagny » les contrats de distribution



Réseau de la Southern Canada Power en 1925, Saint-Pie n'y est pas encore

De multiples problèmes d'approvisionnement engendrent l'insatisfaction de la clientèle. Les frères Albert et Raoul Morin succéderont à ce Bélanger en 1925 et vivront, à leur tour d'autres épreuves. L'inondation historique du 5 novembre 1927, anéantira les améliorations effectuées du 25 août au 20 octobre de cette même années. Rien ne va plus et c'est le retour des lampes à l'huile et de la grogne générale. La Southern Canada Power viendra au secours des villageois en 1929.

Créée le 18 août 1913 par l'établissement financier montréalais McCuaig Brothers and Company, la Southern Canada Power à un capital autorisé de \$3 millions. Ils s'engagent à transporter à la nouvelle compagnie les actifs de la Compagnie de Gaz, Électricité et Pouvoir de Saint-Hyacinthe,

d'électricité à Saint-Hyacinthe et à Granby. Rapidement, la compagnie obtient les contrats pour l'éclairage des rues et la distribution d'électricité dans plusieurs municipalités des environs sur la rive sud du fleuve. Son réseau bien établi, il était tout à fait logique que Saint-Pie y adhère pour solutionner ses problèmes et relancer ses industries. Raoul Morin devient le gérant du bureau de la compagnie Southern à Saint-Pie.

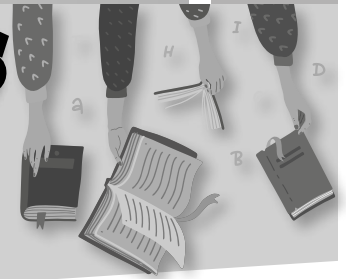
Nous reviendrons dans un autre article sur l'électrification rurale et autres avantages de l'électricité.





NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au WWW.VILLEST-PIE.CA sous MENU à l'onglet BIBLIOTHÈQUE



HEURE DU CONTE 22 JANVIER À 18 H 30

Tu aimes beaucoup les histoires et tu as entre 3 et 8 ans? Viens nous rejoindre à la bibliothèque municipale. L'heure du conte est une activité gratuite et amusante.

Le 22 janvier prochain, à 18 h 30 nous t'attendons pour lire « Trop petit, moi? ». Une histoire sur la fraternité et le partage. Un bricolage complètera l'activité.



SOIRÉE DE JEUX DE SOCIÉTÉ

Vous avez envie de prendre une pause des écrans et de vous divertir autrement?

De découvrir de nouveaux jeux?

Nous avons hâte de vous retrouver pour les soirées de jeux de société avec Mona !

Voici les prochaines dates :

Mercredi le 29 janvier à 18 h 30

Mercredi le 26 février à 18 h 30

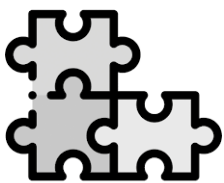
Pendant la semaine de relâche,

Mercredi le 5 mars à 18 h 30



Pour les 8 ans et plus

Gratuit et sans inscription



CASSE-TÊTE

Vous avez envie de faire du casse-tête sans vous casser la tête? Il y a toujours un casse-tête en cours à la bibliothèque... Venez y ajouter quelques morceaux!

La bibliothèque sera fermée du 21 décembre prochain au 6 janvier 2025, inclusivement.

Joyeux Noël

de la part de toute l'équipe de la Bibliothèque municipale.



Lettres attachées

Alain Farah le 15 février 2025 à 14 h

Yves P. Pelletier 15 mars 2025 à 14 h

LOISIRS ET CULTURE



FÊTE DE NOËL - 1^{ER} DÉCEMBRE 2024

Le Service des loisirs tient à remercier tous ceux qui ont participé à l'activité de Noël du 1^{er} décembre dernier. **Prêt de 230 cadeaux** ont été distribués gratuitement aux enfants de moins de 12 ans et **525 personnes** ont profité du délicieux brunch!

Merci aux **Chevaliers de Colomb conseil 2958 St-Pie** ainsi qu'au **Centre de la Famille St-Pie** pour votre précieuse collaboration.

À l'année prochaine !





LOISIRS ET CULTURE

OFFRE D'EMPLOI CAMP OURAGAN – ÉTÉ 2025



Le Service des loisirs est à la recherche d'un(e) candidat(e) pour occuper le poste suivant pour la saison estivale :



Chef(fe) de camp

DESCRIPTION DU RÔLE

Le chef de camp a pour principale mission de faire la gestion quotidienne du camp de jour, en étant sur le terrain. Comme le coordonnateur des loisirs, il agit à titre de personne-ressource auprès des employés, des enfants et des parents. Le chef de camp a un lien d'autorité envers l'équipe d'animation à titre de leader, formateur et motivateur.

DESCRIPTION DES TÂCHES

- Assiste le coordonnateur en période de pré-camp et d'après camp : recrutement et formation des employés, programmation, inscriptions, inventaire, bilan, etc.
- Forme, coache, encadre et évalue les employés du camp de jour.
- Soutient les animateurs dans leurs interventions auprès des enfants, selon le Code de vie.
- Assure le service à la clientèle et les communications auprès des parents (suivis, questions, etc.).
- Anime les rencontres d'équipe hebdomadaires et assure les communications à l'interne auprès de l'équipe.
- Prépare les horaires de l'équipe du camp de jour.
- Rédige les rapports nécessaires selon les situations particulières (rapport d'événement, intervention, etc.)
- Supervise les différents comités organisateurs pour la planification d'activités spéciales.
- Réaliser toutes autres tâches connexes à la demande du coordonnateur.

EXIGENCES ET COMPÉTENCES/DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE POSTE

Exigences et compétences	Détails supplémentaires
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Posséder une expérience pertinente en milieu de camp. ▪ Être âgé de 18 ans ou plus (responsable sur le site) ▪ Atout : étudier dans un domaine connexe à l'emploi. ▪ Connaître et maîtriser les différents types d'intervention et les techniques d'animation auprès des enfants. ▪ Avoir du leadership. ▪ Être efficace dans les situations d'urgence. ▪ Être un bon communicateur et avoir des aptitudes pour le service à la clientèle. ▪ Être autonome et organisé et faire preuve d'initiative. ▪ Avoir une bonne gestion du stress et une bonne gestion des priorités. ▪ Être disponible durant les périodes indiquées dans la section « Détails supplémentaires ». ▪ Détenir un permis de conduire valide ainsi qu'une voiture. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de 350 à 400 heures ▪ Temps partiel de jour et/ou de soir et/ou de fin de semaine <u>avant</u> le camp, pour le recrutement, les rencontres, les formations, et la planification du camp. ▪ Poste à temps plein <u>durant</u> les 8 semaines du camp de jour (fin juin à la mi-août), avec horaires variables du lundi au vendredi. ▪ Horaire du camp de jour : 6 h 30 à 17 h 30

POUR POSTULER : DATE LIMITE LE 15 JANVIER 2025 À MIDI

Faites parvenir une lettre de présentation accompagnée de votre C. V. à l'attention de Jean-Yves Bergeron, par courriel à : coordo.loisirs@villest-pie.ca **OU** par la poste au 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0.

Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.

Les entrevues auront lieu lors de la semaine du 20 janvier 2025

Informations supplémentaires : 450 772-2488, poste 227

Le masculin est employé afin d'alléger le texte.

La Ville de Saint-Pie offre des chances équitables aux candidats.



LA FABRIQUE

Joyeux Noël 2024!



la Fabrique de Saint-Pie

À la suite d'une année marquée par la guerre au Proche-Orient, et aussi par les tensions sociales chez nos voisins américains, qui choisissaient le 5 novembre dernier entre deux personnes très différentes pour la présidence de leur pays, nous célébrons le temps de Noël. Il est réconfortant de lire ce passage de l'évangile : *Alors l'ange leur dit : « Ne craignez pas, car voici que je vous annonce une bonne nouvelle, qui sera une grande joie pour tout le peuple : Aujourd'hui, dans la ville de David, vous est né un Sauveur qui est le Christ, le Seigneur. Et voici le signe qui vous est donné. : vous trouverez un nouveau-né emmailloté et couché dans une mangeoire. »* (Lc, 2, 10). Depuis cette nuit de Noël, par la naissance de cet enfant ayant pour nom Emmanuel, c'est-à-dire « Dieu est parmi nous », la peur et la tristesse sont appelées à laisser la place à la paix et à la joie. Cela est possible, car ce nouveau-né emmailloté et couché dans une mangeoire est le Fils de Dieu dont la vie est une promesse de salut pour chacun avec sa vie difficile.

Dans l'évangile selon Jean, nous est lancée cette invitation : Il est venu chez lui, et les siens ne l'ont pas reçu. Mais à tous ceux qui l'ont reçu, il a donné de pouvoir devenir enfants de Dieu, eux qui croient en son nom. (Jn 1, 11-12). Quel beau cadeau que la présence de Dieu venu à nous dans un petit enfant qui ne demande qu'à être aimé et nous donne la possibilité de devenir à notre tour enfants de Dieu. En ce temps des Fêtes, nous souhaitons que vous puissiez recevoir ce cadeau renouvelé de la foi en Dieu qui n'est qu'amour. Il est venu dans notre humanité pour que notre humanité entre en Lui. Que ce Noël soit la promesse d'un avenir de paix et d'éternité dans la joie!

Avec les dévouées responsables de la catéchèse, ainsi qu'avec les vaillantes marguillières et les vaillants marguilliers, je vous souhaite un très Joyeux Noël 2024!

Votre curé Luc

CÉLÉBRATIONS DES FÊTES 2024-25

Église de Saint-Pie :

24 décembre : 16 h 30 : Messe de Noël des enfants et des adultes

25 décembre : 10 h 30 : Messe de Noël

1er janvier : 10 h 30 : Messe du jour de l'an

À la cathédrale Saint-Hyacinthe-le-Confesseur

Messe d'ouverture du Jubilé 2025

Le dimanche 29 décembre 2024, 17 h

Thème : Soyons Pèlerins d'espérance!

Tarif pour la dîme en 2025, soit 85.00\$ par adulte (nouveau tarif)

La dîme est essentielle pour la survie de notre église.

Ensemble, soyons solidaires pour ce bâtiment ancestral qu'est notre église!

Merci!

COLLECTE DE SANG



Organisée par
Le Maire et les Conseillers de la Ville de Saint - Pie



Vendredi 3 janvier

SUR RENDEZ-VOUS

CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
- Gymnase -
50, avenue Garneau, Saint-Pie

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.

Prenez rendez-vous dès aujourd'hui!

→ En ligne: scannez le code QR

→ Par téléphone: appelez le 1 800 343-7264




70 av. Saint-François, Saint-Pie
450 772-6828
www.centredelafamillestpie.com
Surveillez notre page 

- **Reprise** de toutes nos activités à partir du **lundi 6 janvier 2025**.
- Activité familiale gratuite offerte au Centre de la Famille samedi le 18 janvier en collaboration avec le comité des citoyens et des citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain.
- Surveillez notre centre pour la campagne de financement en collaboration avec Olymel.
- Une prochaine sortie dans le cadre de l'Espace Ado est prévue pour la première fin de semaine de février. Les informations sont à venir prochainement dans notre info-centre.
- Ne manquez pas notre Bingo vendredi 9 février 2025.

POUR ACCÉDER FACILEMENT À NOTRE SITE WEB





VIE COMMUNAUTAIRE

BRUNCH

ORGANISÉ PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB

Au profit de l'organisme communautaire
ENTRAIDE ST-PIE

Le 19 janvier 2025

De 9 h à 12 h 00

Au Centre Sportif et culturel,
50, avenue Garneau – Saint- Pie

Adulte : 12 \$

Enfants 12 ans et - gratuit



AU MENU:

Roties, jambon, saucisses, saucisson de bologne, fèves au lard, œufs, patates rôties, crudités, crêpes et desserts, jus et café.



GRATUIT POUR LES MEMBRES EN RÈGLE DU CONSEIL 2958

fadoq

SAINT-PIE
301 rue Notre-Dame

Bonjour à tous

Nos activités se déroulent au 301 rue Notre-Dame, Saint-Pie.

SOUPER

Pas de souper en janvier

CARTES

Nous jouons au whist tous les LUNDIS 13 h

Collation faite maison et prix de participation pour tous.

Ambiance amicale alors nous vous invitons à vous joindre à nous.

LOCATION

LOCATION de salle pour toute occasion (réunion, funérailles, rencontre familiale, repas de fête, anniversaire, mariage, avec ou sans repas)

Rejoindre Grégoire Couture
450 779-1260 ou 450 230-1395.

***** ATTENTION : la FADOQ sera fermée pour le temps des fêtes, à partir du 17 décembre jusqu'au 5 janvier inclusivement.**

NOS ORGANISMES LOCAUX



	CATÉCHÈSE Mme Karmen St-Pierre	450 772-1052
	ENTRAIDE ST-PIE M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre	450 772-5333 450 772-5574
	CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE	450 772-6828
	FADOQ Mme Jacqueline Therrien Lachance	450 772-5226
	CERCLE DE FERMIERES Mme Thérèse Sansoucy	450 772-2741
	CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE	450 773-4966 #35
	CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958 M. Patrice Caya	450 772-6349
	LIGUE DE BALLE FÉMININE Mme Ariane Beaudry	450 388-0089
	CHORALE ST-PIE Mme Roseline Poirier	450 772-2440
	LIGUE DE BALLE DU VENDREDI M. Claude Clavet	450 502-2778
	CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE Secrétariat	450 772-2440
	LIGUE DE PÉTANQUE Denis Laplante	450 501-7070

**FERMÉ DU 19 DÉCEMBRE AU 6 JANVIER
INCLUSIVEMENT POUR LA
PÉRIODE DES FÊTES.**



**301C, RUE NOTRE-DAME,
COUR ARRIÈRE RUE ROY**
Johanne St-Pierre : **450 772-5574**
Local les mardis : **450 772-5333**

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veuillez prendre note que la **section «boutique» est ouverte à tous**. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts pour 6\$.



**POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE VOUS RENDRE**

GUIGNOLÉE 2024

Tout le **comité d'Entraide St-Pie** souhaite sincèrement remercier les donateurs qui, malgré l'importante hausse du coût de la vie, ont donné généreusement à la **guignolée 2025**. **Merci aussi à tous les bénévoles** sans qui la collecte de denrées et de dons aurait été impossible.

Merci à tous!!!



CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE SAINT-HYACINTHE

(remplace anciennement la Popote Roulante)

**SERVICE DE REPAS CHAUDS CUISINÉS LE MATIN MÊME
le mardi et / ou le jeudi, entre 11 h 30 et 12 h 30**

Toutes les personnes de 65 ans et plus ou les personnes en convalescence, en perte d'autonomie ou prolongée. En plus d'alléger la corvée de repas, c'est une façon de se faire un cadeau ou d'en offrir un à un ami, un parent ou un voisin.

Des certificats-cadeaux sont disponibles.

POUR INFORMATION OU COMMANDER

450-773-4966 POSTE 35

VIE COMMUNAUTAIRE



**CERCLE
des fermières**

Le Cercle prend congé de réunion en janvier 2025, notre prochaine rencontre sera le 12 février 2025.

***Nous en profitons pour vous souhaiter,
de très belles fêtes.***

Pour toute question, contactez Thérèse Sansoucy au **450-772-2741**

ÊTRE ENTREPRENEUR : UN DÉFI STIMULANT

Devenir entrepreneur est une aventure fascinante mais exigeante, qui repose sur la capacité à transformer une idée en une entreprise viable. L'entrepreneuriat offre une grande liberté, mais aussi une série de défis et de responsabilités.

Les entrepreneurs doivent être polyvalents. Ils jonglent souvent avec plusieurs rôles : gestionnaire, comptable, communicateur, responsable des ventes, etc. Une grande capacité d'adaptation et une volonté d'apprendre sont nécessaires pour surmonter les obstacles quotidiens. De plus, ils doivent être capables de prendre des décisions rapidement et de gérer le stress qui accompagne le lancement d'un projet.

La réussite en affaires ne repose pas uniquement sur une idée innovante, mais aussi sur une gestion efficace avec des compétences spécifiques. Plusieurs formations, tant au niveau professionnel, collégial et universitaire, sont enseignées dans le but d'outiller les futurs entrepreneurs.

Cet article vous donne envie d'aller plus loin dans votre réflexion vers un retour aux études? Vous pouvez faire appel aux services d'une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement grâce à SARCA Mobile. Audrey peut se rendre au bureau municipal de votre municipalité afin d'explorer votre projet scolaire ou professionnel. Communiquez directement avec elle.






AUDREY GATINEAU
conseillère en information
scolaire & professionnelle

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

450-773-8401 poste 6731
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca
Audrey Gatineau Sarca



Votre calendrier — JANVIER 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
5	6	7	8	9	10	11
	FADOQ : CARTES	Entraide : ouvert 13 h à 16 h	Cercle des fermières : fermé		Collecte de déchets	
12	13	14	15	16	17	18
	Pleine lune 	Entraide : ouvert 13 h à 16 h	DATE LIMITE POUR POSTULER CHEF(FE) DE CAMP DE JOUR		Collecte de déchets	
	FADOQ : CARTES	Conseil municipal Séance à 19 h 		Collecte de matières organiques	Collecte de matières recyclables	
19	20	21	22	23	24	25
			Heure du conte		Collecte de déchets	
BRUNCH DES CHEVALIERS	FADOQ : BINGO + CARTES	Entraide : ouvert 13 h à 16 h				
26	27	28	29	30	31	
	FADOQ : CARTES	Entraide : ouvert 13 h à 16 h	Soirée de jeux de société		Collecte de matières recyclables	